

LE DEVOIR

VOL. CI N° 22

LE JEUDI 4 FÉVRIER 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$



La Coalition contre la répression et les abus policiers (CRAP) a manifesté devant le palais de justice, sur l'heure du midi, pour dénoncer les privilèges dont bénéficierait l'agent Lapointe.

60 secondes pour survivre

Le policier Lapointe dit avoir tué Fredy Villanueva pour sauver sa vie

BRIAN MYLES

C'est parce qu'il a refusé de «mettre sa vie et celle de sa partenaire entre les mains du destin» que le policier Jean-Loup Lapointe a abattu Fredy Villanueva et blessé deux de ses amis, le 9 août 2008.

Un an et demi après l'incident fatidique de Montréal-Nord, Jean-Loup Lapointe s'est finalement expliqué en long et en large hier à l'enquête du coroner André Perreault.

L'atmosphère était à trancher au couteau. Une trentaine de personnes arboraient des chandails à l'effigie de Dany Villanueva dans la salle d'audience, un geste d'éclat qui a agacé l'avocat de Lapointe, Pierre Dupras. Il a dit craindre les

gestes d'intimidation à l'égard de son client.

La Coalition contre la répression et les abus policiers (CRAP) a manifesté devant le palais de

«Il gesticule, il a les mains et les bras dans les airs. Il conteste, il dit: "Je n'ai rien fait", a témoigné Lapointe. Je perçois ça comme des gestes agressifs dirigés vers moi. Il crie, son visage est crispé, son regard est soutenu et il se dirige vers moi.»

justice, sur l'heure du midi, pour dénoncer les privilèges dont bénéficierait l'agent Lapointe (il est autorisé à porter une arme et sa sécurité est assurée par des gardes du corps). Les manifestants ont même qualifié Lapointe de «bourreau».

Le juge Perreault a dû intervenir, à la reprise des travaux, afin de mettre un terme aux murmures et chuchotements désapprobateurs qui s'élevaient dans la salle

au fur et à mesure que Lapointe avançait dans son récit des événements. Les parents et les deux sœurs de Fredy Villanueva et les principaux témoins de sa mort (Martha Villanueva, Jonathan Senatus, Anthony Clavasquin, Denis Meas et Jeffrey Sagor-Metellus) étaient tous présents.

VOIR PAGE A 8: VILLANUEVA

Charest pourfend Prentice et défend D'Amour

En marge de sa mission économique en Inde, Jean Charest a accusé ouvertement, hier, le gouvernement de Stephen Harper d'être à plat ventre devant Washington en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le premier ministre du Québec a riposté aux critiques du ministre fédéral de l'Environnement, Jim Prentice, en lançant que le plan des conservateurs consiste à s'aligner sur les politiques du gouvernement américain. «Or, dans ma vie, je n'ai jamais pensé que m'aligner sur les États-Unis, c'était assez bon pour le Canada, que c'est ça notre politique», a déclaré M. Charest.

Lundi, M. Prentice avait déclaré que le Québec faisait preuve de «sottise» avec ses dispositions lui permettant d'imposer des amendes aux constructeurs de véhicules qui dépasseront les nouvelles normes d'émission de gaz à effet de serre (GES) des automobiles.

Jim Prentice s'est, selon M. Charest, fourvoyé lorsqu'il a dit que le Québec faisait cavalier seul dans ce dossier. Jean Charest a fait savoir que 15 États américains, représentant 40 % du marché de l'automobile aux États-Unis, ont adopté, comme le Québec, les normes californiennes sur les émissions des véhicules. «Pour ce qui est des voitures, son problème, c'est qu'il est mal informé», a-t-il laissé tomber. «Que le ministre fédéral de l'Environnement



Jean Charest

VOIR PAGE A 8: CHAREST

■ La chronique de Michel David, Le vice caché, à lire en page A 3

■ L'éditorial de Josée Boileau: Le grand décalage, à lire en page A 6



REUTERS

HAÏTI Québec assouplit ses critères d'immigration

Yolande James facilitera le parrainage de 3000 Haïtiens

■ À lire en page A 3

Donner pour mieux vendre

Plusieurs groupes alternatifs donnent désormais leurs œuvres au public en espérant plaire et susciter ainsi un rapide retour d'ascenseur

La scène musicale alternative du Québec bouillonne de créateurs de talent, d'empêcheurs de tourner en rond et de formations audacieuses. Chez un disquaire, leurs noms seuls ne suffiraient cependant pas à les faire mieux connaître. Depuis quelque temps, plusieurs d'entre eux ont donc décidé d'éliminer l'intermédiaire du disque compact et de congédier ainsi le caissier afin d'être mieux entendus.

PHILIPPE PAPINEAU

Donner sa musique. La méthode n'est pas tout à fait nouvelle dans le monde de la musique, mais elle fait de plus en plus d'adeptes sur Internet, particulièrement chez les moins connus, ceux qui n'ont les mains liées par aucun contrat. Ces indépendants, libres de leurs mouvements et seuls responsables de leurs expériences, sont peut-être en train d'ouvrir une nouvelle voie vers des publics

VOIR PAGE A 8: GROUPES



RAPHAËL OUELLET

Les cinq jeunes musiciens de Misteur Valaire ont été les premiers au Québec à offrir leur album complet en téléchargement gratuit. Déjà, plus de 40 000 internautes curieux ont tenté l'expérience, permettant ainsi au groupe électro-jazz d'attirer davantage de gens en salle.

La mammographie numérique, moins nocive et plus performante

PAULINE GRAVEL

Il avait déjà été démontré que la mammographie numérique permet de détecter plus de cancers que la mammographie traditionnelle sur film chez les femmes âgées de moins de 50 ans. Une nouvelle étude ajoute que, de surcroît, la version numérique transmet moins de radiations ionisantes que la technique analogique.

L'enquête (*American College of Radiology imaging network digital mammographic imaging screening trial*) a porté sur près de 50 000 femmes et a démontré en 2005 que la mammographie numérique permettait de détecter jusqu'à 28 % plus de cancers chez les femmes âgées de moins de 50 ans, chez les femmes en préménopause ou en périménopause, et chez celles qui ont des seins denses dans lesquels il est généralement plus difficile de discerner de petites tumeurs cancéreuses. Dans une nouvelle publication publiée dans l'*American Journal of Roentgenology*, on apprend de cette même enquête que la dose moyenne de rayonnement reçue par les femmes qui s'étaient soumises à une mammographie numérique (1,86 mGy) était 22 % moindre que chez celles qui avaient subi une mammographie sur film (2,37 mGy). Une autre bonne nouvelle, sachant que l'accumulation du rayonnement ionisant dans l'organisme accroît le risque de cancer.

Compte tenu de ses résultats, devrait-on accélérer

VOIR PAGE A 8: MAMMOGRAPHIE

INDEX

7 7833 13 102333 1	Annonces..... B 4	Idées A 7
	Avis publics.. B 3	Météo B 6
	Bourse..... B 2	Monde..... B 5
	Culture..... B 8	Mots croisés. B 6
	Décès..... B 4	Sports B 6
	Économie..... B 1	Sudoku..... B 5
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7



Proie. Malheureusement, c'est souvent ce que représentent les immigrants potentiels pour un individu malhonnête qui se prétend consultant en immigration. Ne faites pas partie des victimes. Faites le bon choix. Exigez les services d'un consultant canadien agréé en immigration, soit un membre de la Société canadienne de consultants en immigration. Ce sont les seuls consultants autorisés par le gouvernement du Canada à offrir, contre rémunération, des services de conseil, de représentation et de consultation dans les dossiers d'immigration. Méfiez-vous des prédateurs et évitez de nager dans les ennuis. Appelez-nous au numéro ci-dessous.

ACTUALITÉS

Le vice caché



MICHEL DAVID

Il est troublant de penser que, dans l'esprit du premier ministre Charest et de Jean D'Amour, il suffit qu'un député reconnu coupable d'avoir violé la loi paie l'amende pour clore le dossier. Une telle désinvolture est presque une invitation à la délinquance.

Selon le whip du gouvernement, Pierre Moreau, les électeurs de Rivière-du-Loup ont absous M. D'Amour en l'élisant député en juin dernier, alors qu'il faisait déjà l'objet d'une enquête du Commissaire au lobbyisme.

Plusieurs ont souligné que les conclusions de cette enquête n'étaient pas encore connues au moment de l'élection. Il y a cependant plus: jusqu'à mardi, M. D'Amour avait toujours nié avoir exercé des activités de lobbyisme pour le compte de la firme de génie-conseil BPR moins de deux ans après avoir quitté la mairie, ce qui est interdit. Les électeurs de Rivière-du-Loup ont cru en sa parole.

Si d'Amour était de bonne foi, pourquoi n'a-t-il pas fait son mea-culpa avant l'élection, sinon parce qu'il craignait de compromettre ses chances de la remporter?

Il est inexact de dire que «ces faits-là étaient connus avant l'élection», comme M. Charest l'a prétendu hier. Quand *Le Devoir* a révélé l'affaire en avril 2009, M. D'Amour avait plaidé sans rire qu'il n'était pas un lobbyiste, mais plutôt un «vendeur». C'est sans doute cette contorsion sémantique que M. Charest avait à l'esprit en parlant de sa «bonne foi». Il y a des limites à se payer la tête des gens. Il y avait un vice caché dans la maison.

Même dans l'hypothèse improbable où il n'aurait pas pris la peine de s'informer des dispositions de la loi avant de commettre cette infraction en février 2009, sans parler de celles qui n'auraient pas été retenues en raison de la prescription d'un an, il a eu tout le loisir de le faire quand le Commissaire au lobbyisme s'est saisi du dossier. S'il était de bonne foi, pourquoi n'a-t-il pas fait son mea-culpa avant l'élection, sinon parce qu'il craignait de compromettre ses chances de la remporter?

Qui peut sérieusement croire que le bureau du premier ministre, qui a la main haute sur le choix des candidats, n'a pas pris la peine de tirer l'affaire au clair avant de donner le feu vert à M. D'Amour, qui était au surplus le président du PLQ?

Si le Commissaire au lobbyisme a estimé que la loi avait été violée et qu'il fallait transmettre le dossier au Directeur des poursuites criminelles et pénales, il serait étonnant que les conseillers juridiques du gouvernement en soient arrivés à la conclusion qu'il n'y avait aucun problème.

L'occasion de s'emparer de l'ancien fief de Rivière-du-Loup, que la plupart des observateurs concédaient au PQ, était cependant trop belle pour s'embarrasser de scrupules. Il serait toujours temps d'aviser par la suite.

Le PQ n'est pas allé aussi loin que le chef de l'ADQ, Gerald Deltell, qui a réclamé son «départ immédiat». En réalité, une deuxième exclusion du caucus libéral, comme l'a demandé Agnès Maltais, signifierait presque aussi sûrement la fin de sa carrière politique. Même si M. D'Amour est devenu un boulet pour les libéraux, M. Charest ne s'y résoudra pas.

Depuis qu'il est premier ministre, il a démontré une très grande élasticité sur les questions d'éthique. Pierre Corbeil a été réintégré au conseil des ministres après avoir clairement violé les directives sur l'après-mandat. Philippe Couillard a pu se négocier un emploi dans un fonds d'investissement privé en santé pendant il était encore ministre. C'est seulement quand la pression est devenue intenable que M. Charest s'est résigné à renvoyer David Whissell, qui avait des intérêts dans une compagnie d'asphaltage qui bénéficiait de contrats du ministère des Transports.

Sa tolérance pour les frasques de celui qu'il appelle son «ami» Jean D'Amour est tout aussi remarquable. Les enquêteurs de l'opération Marteau n'ont rien retenu contre M. D'Amour, qui avait remis à son successeur à la mairie de Rivière-du-Loup, Michel Morin, une enveloppe brune contenant 500 \$ de la part d'un entrepreneur qui voulait contribuer à sa campagne. Sur le plan de l'éthique, la démarche était cependant très douteuse. Si M. D'Amour avait la conscience tranquille, pourquoi avoir reproché à M. Morin d'avoir ébruité l'affaire?

Le seul moyen de savoir si les électeurs de Rivière-du-Loup lui ont vraiment donné l'absolution serait qu'il démissionne de son siège et soit candidat à une nouvelle élection, comme l'avait fait Sheila Copps en 1996 pour se faire pardonner le manquement à la promesse d'éliminer la TPS.

Mme Copps était cependant une des vedettes du cabinet Chrétien. Après avoir été réélue haut la main dans sa forteresse de Hamilton-Centre, elle avait immédiatement repris ses fonctions de ministre du Patrimoine et de vice-première ministre.

La situation de M. D'Amour est bien différente. Il avait accompli du bon travail durant ses huit années à la mairie et ses électeurs avaient toutes les raisons de croire qu'ils envoyaient un futur ministre à Québec. Aujourd'hui, M. D'Amour semble plutôt destiné à une carrière sans éclat sur les banquettes arrière de l'Assemblée nationale. C'est nettement moins attrayant.

m david@ledevoir.com



Le Québec est une des seules administrations au monde à avoir assoupli ses règles d'immigration pour faciliter la réunification des familles haïtiennes touchées par le tremblement de terre.

Haiti: Québec assouplit ses critères d'immigration

Yolande James facilitera le parrainage de 3000 haïtiens

FABIEN DEGLISE

La tragédie justifie l'exception. Le gouvernement du Québec a annoncé hier un assouplissement temporaire des critères d'immigration afin de faciliter, d'ici la fin de l'année, le parrainage de 3000 Haïtiens victimes du séisme. La mesure a été qualifiée d'humanitaire et demeure dans «les limites des objectifs d'accueil» des immigrants pour 2010, tout en respectant «le souhait du premier ministre haïtien de ne pas voir son pays vidé de ses ressources», a précisé la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James.

Dans les grandes lignes, Québec ajoute donc les frères, les sœurs, les enfants âgés de plus de 22 ans ainsi que leurs conjoints et enfants à charge dans la liste des personnes qu'un résident permanent ou citoyen canadien d'origine étrangère peut faire venir ici, dans le cadre du programme de réunification familiale. En temps normal, ce parrainage ne touche que les conjoints, les enfants et les parents directs (père et mère).

Qui plus est, Québec modifie ses règles de responsabilité des parrains, qui seront liés financièrement aux membres de leur famille pendant cinq ans au lieu de dix ans. Cette responsabilité va pouvoir également être partagée par plusieurs personnes, y compris celles qui ne sont pas apparentées à l'immigrant, comme un bienfaiteur. Le tout est en vigueur jusqu'au 31 décembre prochain.

«C'est une très bonne nouvelle», a commenté hier Marjorie Villefranche, directrice des programmes à la Maison d'Haïti. Nous demandons

cet élargissement de la notion de famille pour que notre communauté puisse prendre en charge les membres de nos familles qui se retrouvent sans maison, sans travail, sans famille à Port-au-Prince. Nous avons été entendus.»

Pour le moment, le Québec est une des seules administrations au monde à avoir assoupli ses règles d'immigration pour faciliter la réunification des familles haïtiennes touchées par le tremblement de terre. La province a un pouvoir discrétionnaire en la matière.

Outre ces allègements temporaires, le gouvernement Charest a également décidé de venir en aide à 350 étudiants d'origine haïtienne actuellement inscrits dans les universités du Québec. Comment? En assumant leurs droits de scolarité pour le trimestre d'hiver 2010, le tout pour une facture de 1,3 million de dollars, a précisé la ministre.

«Ce sont des mesures exceptionnelles et rares qui ne peuvent qu'aider les rapprochements», a reconnu hier David Chalk, président de l'Association québécoise des avocats en droit de l'immigration, qui rappelle que, par le passé, Québec a déjà allégé ses règles d'immigration, par exemple pour les Algériens dans les années 90 et les Vietnamiens dans les années 70. «Dans le cadre normal, le parrainage répond à des règles rigides qui sont maintenant suspendues pour les Haïtiens.»

Près de 100 000 Canadiens d'origine haïtienne vivent actuellement au pays. De ce nombre, 90 % sont installés au Québec, qui, l'an dernier, a accueilli 2000 personnes originaires de la Perle des Antilles.

Le Devoir

L'ONU appelle à une aide coordonnée

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a demandé hier à l'ancien président américain Bill Clinton, actuellement représentant spécial de l'organisation en Haïti, de coordonner l'aide internationale aux victimes du séisme du 12 janvier. Les deux hommes se sont rencontrés au siège des Na-

tions unies à New York hier et «le secrétaire général a déclaré qu'il ne pouvait imaginer meilleur dirigeant que le président Clinton pour s'acquitter de cette tâche», a dit son porte-parole. Le tremblement de terre, qui a laissé la capitale Port-au-Prince pratiquement en ruine, a fait jusqu'à 200 000 morts et un

million de sans-abri, a annoncé le premier ministre haïtien, Jean-Max Bellerive, révisant à la hausse un précédent bilan de 170 000 morts. Il a également annoncé que 4000 personnes avaient été amputées à la suite de la catastrophe.

Le Devoir avec l'AFP

Interdiction de la burqa

Le Canada n'a pas l'intention d'imiter la France

«Nous avons une tradition de liberté personnelle»

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Canada n'a aucune intention d'emboîter le pas à la France en légiférant contre le port de la burqa ou en refusant la citoyenneté à quelqu'un qui la porte ou l'impose à sa conjointe. La population canadienne, croit Ottawa, n'en voit pas la nécessité puisqu'aucun débat ne s'organise autour de cette question.

Hier, le ministre canadien des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a été invité à commenter le refus de Paris la veille d'octroyer la citoyenneté à un homme marié à une Française à qui il imposait le port de la burqa. «C'est un débat qui est tout à fait interne à la France, a-t-il déclaré en conférence de presse. Au Canada, je ne crois pas qu'on soit rendu à la même étape, au niveau politique, de ce débat.»

Le ministre Cannon a quand même ajouté, sans rien préciser, que «c'est sûr qu'il y a des préoccupations, mais pour l'instant, nous ne sommes pas rendus à nous engager d'une manière législative comme les Français l'ont fait.»

Après la conférence de presse, son adjointe a ajouté que le gouvernement ne sentait pas de pression populaire pour s'engager sur la voie de l'interdiction de la burqa.

En France, où le débat fait rage, le Conseil d'État a jugé qu'un ressortissant étranger ne devait pas être naturalisé parce qu'il «adopte au quotidien une attitude discriminatoire vis-à-vis des femmes, allant jusqu'à refuser de leur serrer la main et à préconiser une séparation des garçons et des filles». L'homme débouté a reconnu qu'il obligeait son épouse à se draper entièrement.

Le ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, Jason Kenney, s'est déjà prononcé contre l'interdiction de la burqa au Canada. «Nous avons au Canada une tradition de liberté personnelle, a-t-il déclaré lundi. Le gouvernement ne dit pas aux gens quels vêtements ils doivent porter. Je suis contre l'idée que l'État réglemente les vêtements des citoyens canadiens, qui sont des gens libres. Ils ont le droit de choisir comment ils s'habillent.»

M. Kenney a ajouté que le nouveau guide pour les immigrants «souligne qu'il y a certaines pratiques culturelles que nous qualifions de barbares et qui sont contre les lois canadiennes, entre autres les meurtres d'honneur et les mariages forcés. Donc nous sommes très clairs sur le fait que certaines pratiques soi-disant culturelles ne sont pas acceptables au Canada», mais le port de la burqa n'est pas du lot, à son avis.

Le chef libéral, Michael Ignatieff, a défendu la même position la semaine dernière. «Nous sommes un parti qui croit profondément dans la liberté de religion et la liberté de croyance.» La burqa, beaucoup portée en Afghanistan, ressemble à une tente qui recouvre entièrement le corps de la femme. Seul un petit grillage de tissu devant les yeux lui permet de voir.

Le Devoir

EN BREF

Pas de rapatriement pour Omar Khadr

Ottawa — Malgré le jugement de la Cour suprême du Canada confirmant que les droits d'Omar Khadr ont été violés, le gouvernement conservateur n'a pas l'intention de retourner sa veste et de demander son rapatriement. Le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a affirmé hier qu'Ottawa n'entendait pas entreprendre de changement de cap dans le dossier du Torontois emprisonné depuis près de huit ans à Guantánamo, à Cuba. «Pour ce qui est de M. Khadr, notre position n'a pas changé», a-t-il souligné en conférence de presse. «Nous, comme gouvernement, on va suivre la démarche américaine toujours en s'assurant bien sûr que M. Khadr a accès à des services qui sont tout à fait normaux, [comme les] services consulaires qui sont mis en avant par le gouvernement canadien», a-t-il soutenu. Le ministre Cannon a confirmé en ce sens les informations qui avaient émané plus tôt dans la journée du bureau du premier ministre. Le porte-parole de Stephen Harper, Dimitri Soudas, avait alors

expliqué qu'il n'y avait «pas de changement dans la politique canadienne là-dessus». — *La Presse canadienne*

Prêts et bourses: une étudiante monoparentale veut un recours collectif

Québec pourrait être forcé de verser près de 9 millions rétroactivement à près de 1500 étudiantes monoparentales à la suite d'un jugement rendu par la Cour d'appel en octobre dernier. La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec a déposé, au nom d'une étudiante monoparentale, une demande de recours collectif contre le ministère de l'Éducation. Ce recours vise à obtenir pour ces étudiantes la portion de l'aide financière aux études dont elles ont été privées en raison du calcul de la pension alimentaire pour enfants au cours des trois dernières années. La Cour d'appel a statué en octobre que la Loi sur l'aide financière ne permettait pas de compter la pension alimentaire pour enfant comme un revenu. — *La Presse canadienne*

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

ROLEX
OYSTER PERPETUAL MILGAUSS
EN ACIER
Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

ACTUALITÉS

Des citoyens du Plateau bloquent la démolition de Vincent Sous-Marins

Un promoteur veut remplacer le restaurant par un immeuble de trois étages abritant 12 condos et un commerce

JEANNE CORRIVEAU

Certains le décrivent comme une gargote à l'architecture quelconque, d'autres y voient un héritage des années 1950 qu'il faut préserver de la spéculation immobilière. Installé à l'angle des rues Laurier et de Lanaudière, dans le Plateau-Mont-Royal, le restaurant Vincent Sous-Marins pourrait disparaître pour faire place à des condos. Mais voilà que le promoteur vient de se voir refuser un permis de démolition en raison de la levée de boucliers de résidents du secteur.

«On ne devrait pas considérer le restaurant comme du patrimoine. C'est de la tôle.»

Avec son toit de tôle orange, ses murs de briques blanches et son stationnement extérieur, Vincent Sous-Marins ne paie pas de mine. Un promoteur propose de le remplacer par un immeuble de trois étages abritant 12 condos et un commerce au rez-de-chaussée. A l'origine, il était question d'y loger un Starbucks, puis une succursale de la Société des alcools. La promesse d'achat est conditionnelle à l'obtention d'un permis de démolition.

Même si le projet est conforme au règlement d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le maire de l'arrondissement du Plateau, Luc Ferrandez, décrit le projet de condos d'Aldo Construction comme une «boîte sans aucun charme et aucune recherche architecturale».

Conseillère municipale de Projet Montréal, Josée Duplessis préside le CCU. «On a pris cette décision, car le règlement stipule qu'on doit considérer toutes les oppositions [des citoyens] reçues et déterminer si le projet proposé constitue une opportunité de répondre à l'intérêt collectif», a-t-elle expliqué hier.

Mais il y a aussi la question du «patrimoine immatériel». Les clients qui fréquentent l'endroit peuvent prendre un repas à petit prix. «Où vont aller ces gens-là si tout est remplacé par des Starbucks et des condos? On peut parler de mixité sociale, mais après, ça ne se reflète pas dans le réel», ajoute-t-elle.

Sur son blogue, le maire de

l'arrondissement du Plateau, Luc Ferrandez, convient que le bâtiment actuel ne constitue pas un «trésor architectural», mais il décrit le projet de condos d'Aldo Construction comme une «boîte sans aucun charme et aucune recherche architecturale».

Ce n'est pas la première fois que les résidents du secteur montent aux barricades. En 2001, des citoyens avaient d'ailleurs été rabroués par la Cour supérieure après la levée de boucliers contre l'agrandissement du Metro Chèvrefils, à quelques pas de Vincent Sous-Marins. Josée Duplessis estime tout de même qu'il faut engager une réflexion sur le dé-

veloppement du quartier.

Le promoteur, lui, dit ne pas saisir les raisons qui ont conduit les membres du CCU à lui refuser son permis de démolition. «On ne devrait pas considérer le restaurant comme du patrimoine. C'est de la tôle, estime Aldo Coviello, président d'Aldo Construction. On est de plein droit. Je suis très déçu de la décision prise à cause de cinq citoyens, dont trois qui habitent dans l'immeuble adjacent [à celui] de Vincent Sous-Marins.» M. Coviello n'entend pas porter la décision du CCU en appel, mais prévoit plutôt soumettre un autre projet de condos.

Le Devoir

Québec chez le psy

Clotaire Rapaille sondera l'inconscient des citoyens pour peaufiner son plan marketing

ISABELLE PORTER

Québec — La capitale est en mode psychanalyse alors que leaders régionaux et simples citoyens se succèdent à l'hôtel de ville où, des heures durant, ils vivent l'expérience très particulière des séances d'introspection menées par Clotaire Rapaille.

Lors de ces séances qui durent plusieurs heures, le psychiatre fait d'abord parler les gens. Puis il les fait s'étendre sur des tapis pour cerner leurs «motivations profondes et reptiliennes», a-t-il expliqué à la presse hier.

«Il nous demande de nous souvenir de notre première expérience de Québec, de la meilleure et de la dernière», raconte le directeur du Centre des congrès, Pierre-Michel Bouchard, qui fait partie du comité consultatif de cette ambitieuse entreprise. «C'est moins flyé que je pensais. [...] Les exemples qu'il donne sont pertinents», nous a-t-il expliqué en après-midi, juste avant une nouvelle séance avec le gourou du marketing.

Il s'agit au total 350 à avoir été sélectionnés pour participer à cet exercice censé déboucher sur le «code» avec lequel la Ville pourra revoir son plan marketing et attirer en son sein les jeunes couples branchés visés par l'administration Labeaume.

Aux 350 s'ajouteront sous peu vos humbles serveurs, la mairie ayant prévu une session spéciale pour les journalistes lors de la prochaine visite de M. Rapaille, probablement en mars, nous a-t-on annoncé.

Cela étant clarifié, M. Rapaille nous a, en quelque sorte, ouvert

les portes de son inconscient hier pour justifier sa passion pour le Québec. «Ça remonte à la dernière guerre. Ma mère me chantait des chansons de Félix Leclerc quand j'étais petit. Mon père était prisonnier, mon grand-père aussi et Félix Leclerc est devenu, si vous voulez, mon père de substitution. Il avait cette voix profonde, ce côté de la campagne...»

Citant en exemple les nombreux contrats qui ont fait sa renommée à l'échelle planétaire, l'expert en marketing a tenu à répliquer aux sceptiques. «Si vous avez des doutes, il faut appeler mes clients. [...] J'ai une passion pour ce que je fais, je donne le meilleur de moi-même.»

Ce Français d'origine qui vit aux États-Unis a parlé avec enthousiasme des villes comme Singapour et Dubaï, pour lesquelles il a déjà travaillé, et n'a pas ménagé ses critiques pour Venise, «un dépôt à touristes», et Paris qui a perdu le cachet culturel de l'époque des surréalistes.

Clotaire Rapaille a soutenu en essence que pour qu'elle se vende, une ville doit projeter une image qui la décrit pour ce qu'elle est profondément. «Inconsciemment, on a une image, un code de la ville de Québec. Si on n'a pas ce code, cette structure inconsciente, on ne sait pas dans quelle direction pousser.» Des longues heures passées la veille en séance, il avait déjà quelques hypothèses. «Hier, on a vu très facilement que Québec a un complexe d'infériorité. Mais elle a aussi un complexe de supériorité. [...] Il faut comprendre cette dynamique.»



Clotaire Rapaille

Le Devoir

Déjà plus de 25 000 exemplaires vendus!

«Le plaidoyer de Jacques Parizeau a une force tranquille dont le mouvement souverainiste a bien besoin.»
Louis Cornellier, *Le Devoir*



Jacques Parizeau

La souveraineté du Québec

Hier, aujourd'hui et demain

MICHEL BRULÉ

Disponible en librairie

Le Bixi poursuit sa conquête du monde en Australie et aux États-Unis

JEANNE CORRIVEAU

Bixi poursuit sa conquête du monde. Dès l'été prochain, les vélos en libre-service conçus au Québec rouleront dans les rues de Minneapolis, aux États-Unis, et de Melbourne, en Australie.

Le maire Gerald Tremblay était de fort bonne humeur lorsqu'il en a fait l'annonce hier. «Essayez de vous imaginer que, peut-être, notre Bixi transporterait dans son panier Skippy le kangourou», a-t-il dit, ravi de sa blague.

Minneapolis comptera 1000 vélos et 75 stations dotées de 1300 points d'ancrage. Le service à la clientèle et le centre d'appels seront gérés par la Société montréalaise de vélos en libre-service. À Melbourne, 610 vélos seront mis en service et 52 stations avec 1000 points d'ancrage y seront installées. La société montréalaise assurera le soutien technique, la formation et l'approvisionnement des pièces.

Ces deux villes s'ajoutent à Londres et Boston, qui ont toutes deux opté pour le concept montréalais de vélos en libre-service. Londres disposera de 6000 vélos d'ici 2012, alors que Boston en

comptera 2500. D'autres villes pourraient s'ajouter au tableau de chasse de Bixi, notamment New York et Ottawa, qui s'apprentent à lancer un appel d'offres, ainsi que Chicago et Toronto.

Stationnement de Montréal, la société en commandite qui gère le projet Bixi pour la Ville de Montréal, refuse de dévoiler les revenus engendrés par ces nouveaux contrats, invoquant la concurrence internationale.

Le président du conseil d'administration de Stationnement de Montréal, Roger Plamondon, soutient que comme prévu, le système montréalais de vélos en libre-service devrait s'autofinancer d'ici deux ans. Les nouvelles commandes qui viennent de s'ajouter pourraient faire passer de 33 à 65 le nombre d'emplois chez Bixi, a-t-il dit.

À l'heure actuelle, le parc montréalais compte 5000 vélos. Le réseau est appelé à prendre de l'expansion dans la métropole, mais le concept se prêtant moins bien aux longs parcours, il pourrait être difficile de l'implanter dans des arrondissements comme Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a indiqué le maire Tremblay.

Le Devoir

LE CENTRE DE RESSOURCES SÉISME HAÏTI

1-888-YO-HAÏTI
1-888-964-2484

Dirige vers le bon organisme toute demande d'information

Tranbleman tè Ayiti / Youn sèl nimewo



BOURSE DE JOURNALISME

À GAGNER

- un stage rémunéré de 4 semaines au Devoir au moment de votre choix au cours de l'année 2010.

POUR PARTICIPER

- Être membre en règle de l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)
- Faire parvenir par la poste une lettre de motivation, un curriculum vitae et trois articles publiés, le tout en 5 exemplaires.

- Tous les détails au www.ajiq.qc.ca/activites/bourse-ajiq-le-devoir.php

Pour devenir membre et participer à la Bourse AJIQ-Le Devoir consultez le www.ajiq.qc.ca/membre.php

Date limite: 12 février 2010

ajiq Association des journalistes indépendants du Québec
LE DEVOIR

ajiq Association des journalistes indépendants du Québec
LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Comité sur l'Afghanistan

L'opposition aiguisé ses armes

Le mutisme d'Ottawa pourrait lui valoir une accusation d'outrage au Parlement

GUILLAUME
BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Après les demandes, la stratégie. Les députés de l'opposition membres du comité sur l'Afghanistan recherchent ouvertement depuis hier par quels moyens légaux et juridiques ils pourraient forcer le gouvernement à lui remettre certains documents. Outrage au Parlement, Cour suprême, rien n'est écarté.

Malgré la prorogation du Parlement, le Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan a repris hier ses travaux informels sur les transferts de détenus afghans. La discussion n'a pas tant porté

sur les détenus que sur la marche à suivre pour obliger le gouvernement à répondre à une motion spéciale adoptée avant Noël et qui exigeait le dévoilement des versions non censurées de tous les documents pertinents au dossier.

Le refus du gouvernement de répondre à cet ordre viole la Constitution, a indiqué le témoin Errol Mendes, expert constitutionnel en droits de la personne de l'Université d'Ottawa. M. Mendes estime que la situation actuelle pourrait valoir au gouvernement d'être reconnu coupable d'outrage au Parlement.

Selon M. Mendes, l'attitude du gouvernement indique que «l'exécutif se place au-dessus du

Parlement. C'est la première fois que ça arrive et c'est très grave». Mais il a vivement déconseillé au comité de porter la cause devant les tribunaux, estimant que ce serait une perte de temps. Le Parlement a déjà l'autorité d'agir, dit-il.

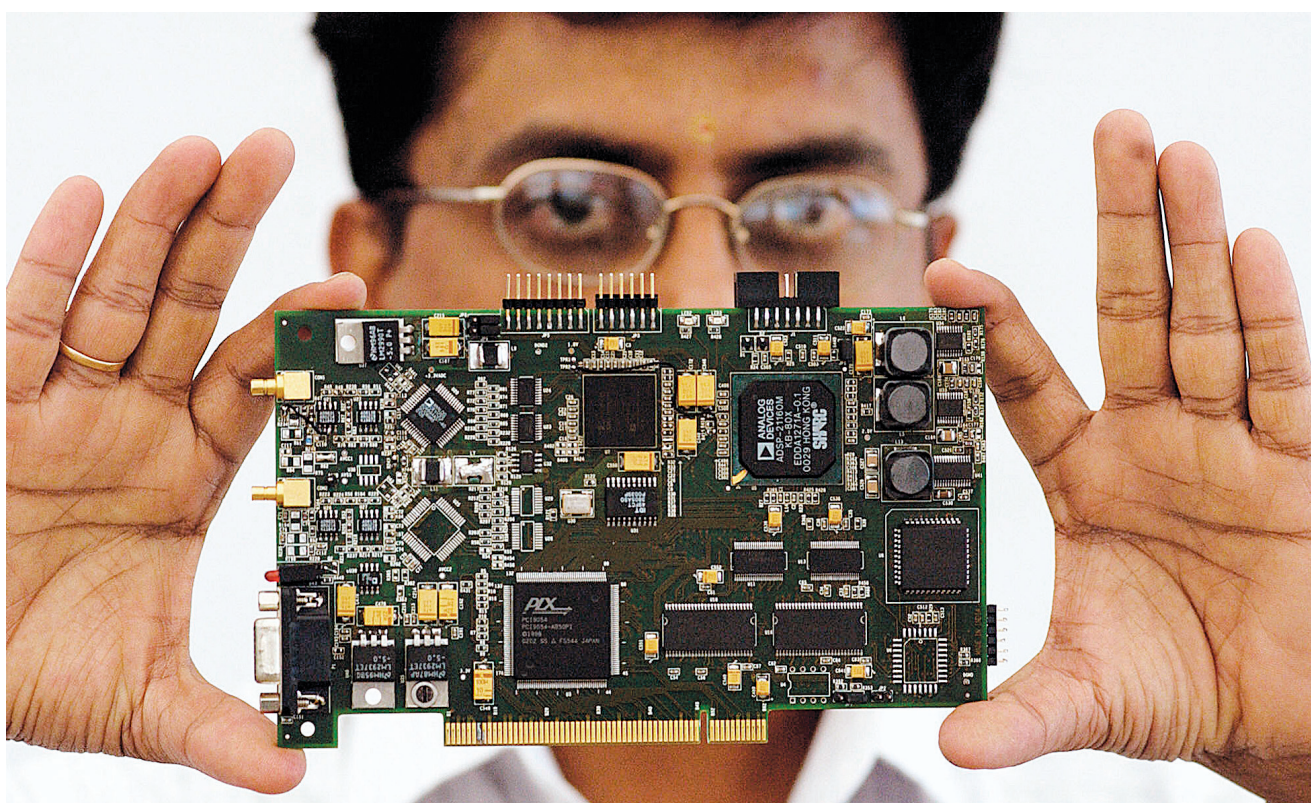
L'opposition paraît divisée sur la marche à suivre. Le Bloc québécois estime que s'adresser à la Cour serait un geste d'une grande «portée symbolique», selon le député Claude Bachand. Pour le Nouveau Parti démocratique, mieux vaut d'abord obtenir une confirmation écrite du procureur général, Rob Nicholson, stipulant que le gouvernement refuse de remettre les documents. «C'est

la première étape à faire officiellement», croit le député Paul Dewar, qui veut que M. Nicholson joue son rôle de défenseur de l'État de droit.

Mais ensuite? Le député libéral Bob Rae ne ferme aucune porte, tout en se gardant d'en montrer une du doigt. «Nous allons prendre nos responsabilités vraiment au sérieux», a-t-il dit. «On est dans une crise actuellement. C'est la deuxième prorogation du Parlement qui démontre que le gouvernement ne respecte pas la volonté du Parlement.»

Le comité doit tenir deux autres séances avant la reprise des travaux, le 3 mars.

Le Devoir



INDRANIL MUKHERJEE AGENCE FRANCE-PRESSE

Beaucoup de cerveaux indiens sont à l'origine de grandes entreprises informatiques.

Mission Inde 2010

La bosse des mathématiques

Les Indiens ont écrit de larges chapitres de l'histoire des chiffres, mais peinent encore avec leur système d'éducation

Dernier texte d'une série de trois sur l'Inde et la tournée commerciale qu'y effectue le premier ministre Jean Charest

Le Devoir en Inde

New Delhi — Aditya Trivedi possède une boutique de services Internet et une agence de voyages. Son commerce grand comme une garde-robe est installé dans une ruelle d'Udaipur, petite ville du Rajasthan dont l'économie locale vit pour l'essentiel du tourisme. Quatre ordinateurs impeccablement entretenus. Aditya a étudié en administration des affaires

GUY
TAILLEFER

et en génie informatique. Tous les *whiz kid* de l'Inde, tant s'en faut, ne convergent pas vers Electronic City, à Bangalore. Agé de 32 ans, il incarne à la perfection ce trait de culture qui fait que tous les Indiens semblent venir au monde avec la bosse des mathématiques...

Est-ce une coïncidence si le cofondateur de Sun Microsystems, Vinod Khosla, le créateur de la puce Pentium, Vinod Dham, et le concepteur de Hotmail, Sabeer Bathia, sont tous les trois des Indiens? Toutes ces entreprises informatiques étrangères qui s'installent en Inde le font-elles uniquement parce que la main-d'œuvre y est bon marché? Pourquoi la compagnie General Electric a-t-elle choisi Bangalore, le Silicon Valley indien, pour ouvrir un nouveau centre de recherche qui doublera dans ce domaine ses activités dans le monde?

L'histoire veut que, nonobstant l'ordinateur et la révolution des technologies de l'information (TI) qui balaie la planète depuis 15 ans, les mathématiques soient la plus grande contribution qu'ait faite l'Inde au monde de la science. Le concept du zéro et le système décimal y ont été inventés. Les astronomes hindous auraient compris mille ans avant Galilée que la Terre tourne autour du Soleil. Aussi, de savants chercheurs du sérail aiment à penser que «les Indiens ont une compréhension intuitive du comportement des nombres» fondée sur une «approche inductive» qui les pousse toujours à tenir compte, contrairement

aux Occidentaux, de l'«interconnectivité» des choses.

Propension naturelle? Les astrologues, dont la parole continue d'être considérée comme vérité scientifique par un très grand nombre d'Indiens, en font depuis toujours leur fonds de commerce. Quoi qu'il en soit, l'Inde est devenue en l'espace de quelques années un acteur de premier plan dans le domaine des TI. L'industrie du logiciel y a crû de 50 % par année, bien qu'une bonne part de cette croissance, et c'est

«Le système [d'éducation] est injuste, profondément discriminatoire et les gouvernements s'en fichent complètement»

là pour plusieurs que le bât blesse, ne tient pas tant à l'esprit d'innovation indien qu'au profitable mouvement de délocalisation occidentale.

Ensuite, l'industrie a le bonheur de disposer d'une armada de finissants, parlant l'anglais si ce n'est parfois qu'approximativement, sortis d'un réseau performant d'éducation technologique et supérieure: 300 universités et 15 600 collèges distribuent annuellement 2,5 millions de diplômes. Chaque année, l'Inde forme 350 000 ingénieurs, deux fois plus qu'aux États-Unis. La concurrence est impitoyable: à peine 1 % des jeunes qui se présentent aux examens d'entrée sont admis à l'un des sept instituts indiens de technologie (IIT).

Des chiffres sans lettres

Sauf qu'il y a une face cachée à cette épatante réussite: 34 % des Indiens (24 % des hommes et 45 % des femmes) sont analphabètes. La Constitution prévoit bien pour tout le monde une éducation gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, mais la promesse est vite devenue théorique. Dès l'indépendance, en 1947, le premier ministre Jawaharlal Nehru, socialiste et occidentalisé, rêvait de «bâtir la nation» autour d'un système d'éducation public tourné vers la science et la technologie auquel aurait accès l'ensemble des Indiens, toutes castes et conditions confondues. Au début des années 1950, le premier plan de développement indien réservait 56 % du budget de l'éducation à

l'enseignement primaire. En moins de 20 ans, la priorité donnée à l'éducation de base serait largement détrônée, sous la pression des élites, à la faveur de la formation technique et de l'éducation supérieure. Cet apartheid fait que 60 % des jeunes, selon les statistiques, sont aujourd'hui sous-qualifiés.

Accès à une éducation gratuite jusqu'à l'âge de 14 ans? Foutaise, dit Ashok Agarwal, fondateur de Social Jurist, une ONG de premier plan basée à Delhi qui milite pour le droit à l'éducation

et qui se bat contre le travail des enfants. «Le système est injuste, profondément discriminatoire et les gouvernements s'en fichent complètement. La situation ne s'améliore pas, elle s'aggrave. Des millions d'enfants pauvres étudient sans livres, sans eau potable, sans toit, sans bancs...» Son organisation a notamment obtenu des tribunaux qu'ils obligent les institutions privées à réserver gratuitement 25 % de leurs places à des enfants pauvres.

Pour autant, disent des rabat-joie, le réseau d'éducation supérieure n'est pas, lui non plus, dans la meilleure des santés. Narayana Murthy, fondateur d'Infosys, fleuron du monde indien des technologies de l'information, a récemment lancé un cri d'alarme. L'expatrié Kaushik Basu, professeur d'économie à l'Université Cornell, à New York, a fait sur le site Web de la BBC une intervention, remplie d'inquiétude pour l'avenir, qui a suscité un déferlement de réactions d'assentiment de la part d'Indiens installés un peu partout dans le monde. Le système d'éducation supérieur en Inde serait en train de se scléroser. D'abord, parce que la rigidité bureaucratique tout indienne avec laquelle le réseau est géré étoufferait le souci d'excellence. Ensuite, parce que la faiblesse des salaires des professeurs (quelque 350 \$ par mois, soit à peine plus que la rémunération que touche au sommet de l'échelle un employé de centre d'appels) en découragerait plusieurs à se lancer dans une carrière universitaire. Avec le résultat que les cerveaux migrent — sinon vers l'entreprise privée, alors vers les universités des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Canada.

Le Devoir

UNE NOUVELLE FAÇON DE VOIR LA TÉLÉ

CLIQUEZ. VISIONNEZ.

ARTE

rtbf.be

Télé-Québec

TFO

tjr | RSR
RADIO TÉLÉVISION SUISSE

TV5.ca

TV5MONDE

ÉDITORIAL

L'évasion fiscale

Le disque de Merkel

Figure de proue du combat contre cette lèpre économique que forme le couple évasion fiscale et blanchiment d'argent souillé de partout, la chancelière Angela Merkel n'entend pas céder un pouce. À preuve, sa décision d'acquiescer au prix fort une liste renfermant les noms d'Allemands n'ayant que mépris pour leurs devoirs de citoyen en la matière.

Lorsque Merkel a annoncé cette semaine que 3,5 millions seraient accordés à la personne détenant une disquette révélant l'identité d'Allemands en délicatesse, elle a eu ces mots: «Il faut tout faire pour exploiter ces données.» Bien évidemment, en Allemagne comme en Suisse, ceux qui se délectent avec l'exploitation des damnés de la Terre ont réagi en empruntant à l'éthique (!) un de ses préceptes. À savoir que traiter avec un escroc n'est pas très catholique. Il est vrai que les uns et les autres sont plutôt d'obédience calviniste.

En agissant de la sorte, les détracteurs de Merkel ont feint d'ignorer une décision aussi importante que récente. Une cour helvétique appelée à se prononcer sur l'accord négocié l'été dernier entre les États-Unis et la Suisse, concernant les agissements délictueux de l'Union des banques suisses (UBS) en sol américain, a décrété que la communication de noms d'Américains aux autorités américaines était illégale. Restons un instant aux États-Unis.

Selon le FBI, plus de 50 000 Américains sont passés maîtres dans l'exportation de milliards de dollars, et d'une. Et de deux, l'entente signée par les représentants de Washington et de Berne portait sur 5000 individus seulement. Et de trois, la Suisse voudrait que le gouvernement américain lui fournisse l'identité des citoyens qui se sont volontairement dévoilés afin d'échapper à la prison, faut le souligner. La raison? La Suisse entend soustraire de l'inventaire des 5000 ceux qui étaient des clients. En clair, la Suisse chipote. La Suisse conjugue la mauvaise



SERGE TRUFFAUT

foi avec la mauvaise volonté. Retournons en Allemagne.

Si Merkel a commandé l'achat de la disquette en question, c'est qu'elle est très consciente que la conclusion du tribunal suisse ajoute beaucoup au coefficient de difficulté de la guerre qu'elle a initiée avec plus de combativité que tout autre chef d'État. Rien ne symbolise mieux la complexité comme l'ampleur des dégâts qu'induit la fraude fiscale le fait que Merkel ordonna aux services du renseignement, et non aux seules administrations fiscale et juridique, de pister les malfrats en cravate. Car mise à part l'évasion effectuée par la personne, il y a celle des entreprises qui, elle, plombe les caisses de tous les États.

Selon Eva Joly, ex-juge d'instruction experte en ces questions, la somme des fraudes réalisées par les individus atteint les 250 milliards bon an, mal an. Celle des multinationales? Environ 800 milliards. Citant une étude sur le sujet, Joly rappelait tout récemment dans un entretien que le quart des compagnies cotées à la Bourse de New York «ont totalement échappé à l'impôt entre 1998 et 2005». Puis, expliquant la géographie de cette malversation à très grande échelle, Joly évoque le pays qu'adorent les sociétés: les Pays-Bas. «Je cite les Pays-Bas à dessein: grâce à leur régime favorable aux holdings, ils sont devenus le deuxième investisseur direct au monde après les États-Unis.» Le deuxième au monde! Et dire qu'on cherche noise à Merkel pour une banale disquette contenant les noms d'individus qui, comparativement aux entreprises, s'avèrent des malfrats au petit pied.

Gangs de rue

Le grand décalage

Tout le monde serait recalé s'il avait à décrire un membre d'un gang de rue. Le consensus n'existe ni entre chercheurs, ni entre corps policiers, ni entre intervenants, ni même entre jeunes, nous précisait hier un spécialiste de ces questions.

De plus, la frontière est si ténue entre gangs de rue et petite délinquance qu'on arrive facilement à des signalements erronés, comme l'avait déjà expliqué à *Devoir* l'intervenante Chantal Fredette. Sans compter le phénomène des fausses allégeances: «Beaucoup d'enfants vont porter le costume, les couleurs, pas par désir de s'afficher ou de s'identifier à un gang, mais pour avoir la paix», disait Mme Fredette à l'époque. Le membre d'un gang ne se reconnaît pas à l'œil nu.

Il faut néanmoins des repères pour ceux qui, au jour le jour et à la faveur de programmes mis en place à coup de millions de dollars, ont pour tâche de lutter contre cette criminalité.

D'où l'étonnement quand la policière Stéphanie Pilote a indiqué mardi, à l'enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva, qu'elle était incapable d'identifier un membre de gang de rue et n'avait jamais discuté de cette partie de son travail. La jeune femme était pourtant appelée à patrouiller à Montréal-Nord, l'un des quartiers ciblés dans la lutte contre les gangs de rue — elle-même élevée au rang de priorité par le Service de police de Montréal.

Mais la candide déclaration de Mme Pilote ne fait qu'illustrer l'habituel décalage entre les mots des beaux programmes et le terrain. Les nombreux reportages qui, ces dernières années, ont traité de la lutte contre les gangs de rue nous l'ont d'ailleurs démontré: c'est le système essai-erreur qui dans la vraie vie est à l'honneur.

L'outil privilégié des policiers, c'est la chasse à l'incivilité: traîner dans le métro, cracher, s'asseoir sur une clôture, ou jouer aux dés, comme le faisaient les jeunes qui entouraient Fredy Villanueva, le soir où celui-ci a été tué. L'incivilité permet le contrôle de l'identité, qui en retour permet aux policiers de gonfler leur carnet de notes et d'identifier des suspects, parfois à raison, souvent à tort.

Bref, pour arriver à attraper les gros poissons, on lance quasi à l'aveuglette un filet qui ratisse trop large, et sans former adéquatement les patrouilleurs appelés à intervenir. Ceux-ci ont pour mission de contrer coûte que coûte le crime, pas de comprendre un système ni de mesurer leur intervention pour qu'elle soit efficace. Les dérapages sont dès lors inévitables.

Dany Villanueva, le frère de Fredy, avait un dossier criminel et appartenait à un gang de rue: jouer aux dés lui devenait du coup interdit aux yeux des policiers. Il y a donc eu intervention policière, ce soir-là injustifiée, puis réaction du jeune Dany qu'hier le policier Jean-Loup Lapointe, celui qui a tiré, a qualifiée de «dématurée». Il s'en est suivi une altercation, deux blessés, la mort d'un adolescent. Cela fut encore plus démesuré. Et inefficace.

L'affrontement actuel entre la Commission des droits de la personne et la police de Montréal sur la question du profilage racial et social nous fait voir par ailleurs que des mois après l'affaire Villanueva, il y a des méthodes d'intervention qui ne sont toujours pas remises en question. C'est bien là le plus inquiétant.

jboileau@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

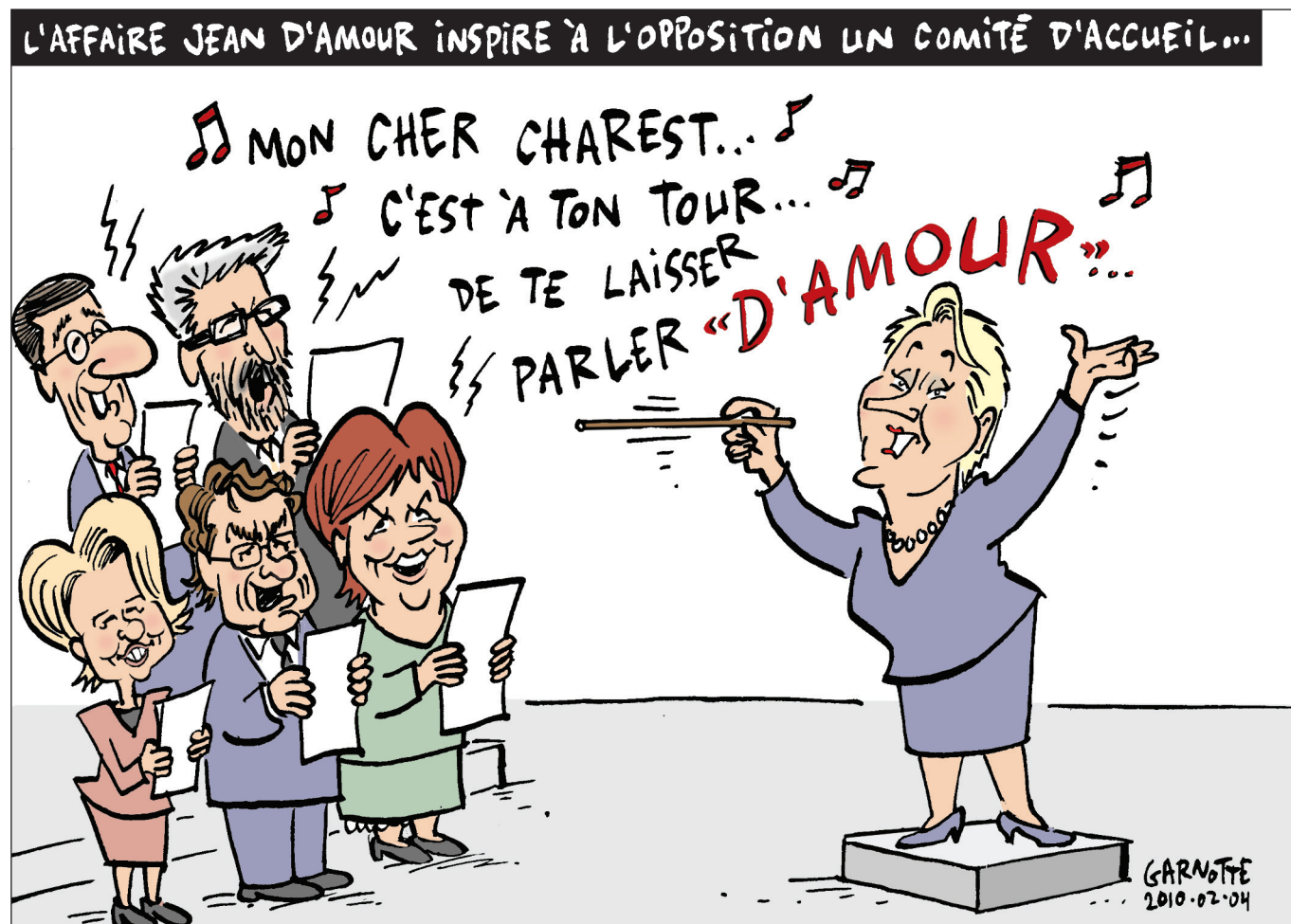
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Conception médiévale de la justice des conservateurs

Le jour même de sa nomination, le nouveau sénateur Boisvenu, interrogé au sujet de l'affaire Omar Khadr, a prononcé des énormités et perdu une belle occasion de se taire. Son propos se résume à ceci: si un Canadien est accusé d'un crime dans un autre pays, il ne doit pas être rapatrié pour être jugé chez lui, car la «justice est trop clémente au Canada!». Avec un gouvernement «normal», une telle attitude mesquine et un tel mépris affiché pour l'institution judiciaire auraient été sévèrement réprimandés, et son auteur aurait mérité de démissionner sur-le-champ.

Mais nous n'avons pas un gouvernement «normal», et cet individu est malheureusement sur la même longueur d'onde que son chef, Stephen Harper.

Selon la logique de ces partisans d'une justice médiévale et d'une répression tous azimuts (et vraisemblablement du rétablissement de la peine de mort), il ne faut pas bouger le petit doigt lorsqu'un de nos ressortissants est en mauvaise posture à l'étranger: laissons-les croupir en prison, se faire torturer ou subir la décapitation; bien fait pour eux! Ils ont couru après ou ont été imprudents.

Quel contraste avec la tradition de respect des droits de la personne qui a fait la réputation du Canada à l'échelle planétaire! Dire que c'est avec de tels sinistres sires et autres bouffons et dinosaures que les conservateurs travaillent à se bâtir une majorité au Sénat.

Quand est-ce que les Canadiens vont enfin se réveiller et se débarrasser de ce gouvernement nocif et rétrograde?

Christian Feuillette
Montréal, le 2 février 2010

Et maintenant, les travaux forcés pour les vieux!

Plusieurs soutiennent que l'âge de la retraite doit être différé. Ils prétextent le déficit budgétaire, la pénurie de main-d'œuvre, la réalisation de soi, etc. N'oublent-ils pas que ces retraités de 55 ou 60 ans, bénéficiaires d'un régime de retraite (qu'ils ont négocié et payé), demeurent des contribuables (taxes et impôts) et des consommateurs? Ils contribuent en cela équitablement aux finances publiques et au développement économique du Québec.

Quant à la pénurie de main-d'œuvre, faut-il rappeler que le taux de chômage dépasse toujours les 8%? Faut-il également souligner que les retraités constituent une proportion substantielle des bénévoles et des «aidants naturels», cet inépuisable réservoir de bonne volonté? Enfin, s'il faut en croire les séides de la retraite à 70 ans et plus, LE seul moyen de se réaliser, c'est le «travail salarié». C'est vraiment ne tenir aucunement compte du type, des conditions et du milieu de travail, pas plus que des intérêts et des préoccupations de chacun.

Après 55 ou 60 ans, ne peut-on pas laisser aux intéressés le choix de réaliser leurs projets plutôt que d'imposer les travaux forcés?

Simon Tremblay
Québec, le 2 février 2010

De défaite en défaite vers la victoire finale...

Voilà le titre qu'on aurait pu donner à l'inventaire 2007 des émissions des gaz à effet de serre rendu public hier par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Malgré une énième augmentation annuelle des GES au Québec, on continue de prétendre que l'objectif d'une réduction de 6% en 2012 par rapport à 1990 (ce qui est déjà moins ambitieux que les paramètres de Kyoto, qui préconise une réduction moyenne de 6% sur la période 2008-2012) est à notre portée.

Les chiffres contredisent ces affirmations. Le secteur des transports (40,7% du total) a accru ses émissions de 1,5% en moyenne chaque année depuis 1991. En supposant que les autres secteurs maintiennent leur performance historique au cours des cinq prochaines années, ce qui, pour le secteur industriel (32% du total), est une hypothèse héroïque puisqu'il a déjà réduit ses émissions de 6,2% depuis 1990, le secteur des transports devra réduire les siennes de 24% au cours de la période 2007-2012, une réduction moyenne de 5,4% par année malgré l'augmentation prévue du parc d'automobiles et de camions. C'est carrément irréaliste.

Denis L'Homme
Lévis, le 2 février 2010

L I B R E O P I N I O N

Notre enfant-soldat à nous...

NADJA POLLAERT
GUILLAUME LANDRY

Respectivement directrice générale et directeur des programmes du Bureau international des droits des enfants

À Canada, on considère qu'un enfant, même s'il est accusé d'avoir commis un crime, a le droit à un traitement particulier. La société et la législation considèrent qu'un adolescent est capable de changer, d'évoluer, de s'intégrer et de trouver sa place dans la communauté, à condition que les adultes le guident dans ce processus.

Malgré la mauvaise presse sur les jeunes et la délinquance, les chiffres réels en matière d'interventions auprès des jeunes en conflit avec la loi confirment cet alignement: il faut que l'adolescent soit tenu responsable de ses actes, mais grâce à une intervention adéquate et un soutien concret il est capable de se réorienter, de se construire une vie. Un procès criminel est aux antipodes d'une approche basée sur la justice réparatrice et de cette période d'apprentissage que sont les 18 premières années d'une vie.

Sur le plan international, de nombreux pays essaient de relever le défi que pose l'équilibre entre la punition et la réinsertion d'enfants et de jeunes qui ont activement participé aux conflits armés. Ces enfants peuvent avoir tué, mutilé et violé leurs compatriotes, souvent même les membres de leur propre famille. Des photos d'enfants portant des armes nous bou-

leversent et nous font souvent oublier qu'en tout temps, des enfants ont été instrumentalisés comme arme de guerre par les adultes.

Prenons l'exemple d'un enfant-soldat célèbre: Ishmael Beah. Après avoir écrit un livre sur son expérience qui relate entre autres les crimes qu'il a commis, ce jeune homme charismatique a reçu des prix et des témoignages de compassion de millions de personnes, dont des personnalités célèbres (ex. Bill Clinton).

Omar Khadr n'a pas eu cet accueil. Loin dans une prison étrangère, barbu et musulman de surcroît, la citoyenneté canadienne n'a pas pu le protéger de son sort. Depuis huit ans, il végète dans une prison illégale selon le droit international. Est-ce qu'il a été volontaire pour combattre? A-t-il demandé à ses parents quand il avait le tendre âge de 10 ans de l'amener en Afghanistan pour participer à la guerre sainte? Probablement pas.

Toutefois, considérant le parcours de son père et les convictions politiques de sa mère qui ont été largement exposés dans les médias au Canada anglais, on est en droit de se demander s'il n'y avait pas une forme d'abus de l'autorité parentale qui s'est manifestée par l'endoctrinement de cet enfant. Dans cette perspective, Omar Khadr devrait avoir droit à la protection par son pays au même titre que tous les enfants et les jeunes au Canada.

La Cour suprême a rendu un jugement qui reconnaît que de nombreux droits de ce citoyen canadien ont été violés. Le Ca-

nada a été aux premières loges de nombreux développements normatifs internationaux en organisant la Conférence de Winnipeg sur les enfants dans les conflits armés en 2000 et en adoptant les Principes de Paris en 2007 sur la réinsertion des enfants touchés par les conflits armés. De plus le Canada a créé le Groupe des amis des enfants touchés par un conflit armé à New York pour convoquer les autres États membres des Nations unies afin de faire avancer les droits de ces enfants. Et ce ne sont là que quelques exemples.

Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et fut le premier pays à ratifier le Protocole facultatif sur l'implication des enfants dans les conflits armés. À l'époque, c'était pour signifier aux autres pays que le Canada faisait de cette question une priorité. À l'international, une foule de normes et de lois ont en commun le principe élémentaire selon lequel toute personne de moins de 18 ans ne doit jamais être considérée comme portant la plus grande responsabilité dans les crimes de guerre. Aussi, elles soulignent haut et fort que la priorité pour ces enfants est de se préparer au retour à la vie civile.

Le Canada, jadis champion des droits des enfants dans les conflits armés, laisse le seul enfant qui reste à Guantánamo, un citoyen canadien, devenir adulte parmi des présumés terroristes et espère que huit années à leurs côtés seront garanties de son avenir.

IDÉES

DROITS ET DÉMOCRATIE

L'inquiétante pratique du *lawfare* au Canada

ÉVELYNE JEAN-BOUCHARD

Candidate au doctorat à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Avec la collaboration de la professeure Nicole LaViolette

Le 22 janvier dernier, certains membres du conseil d'administration de Droits et Démocratie ont publié une lettre d'opinion dans *Le Devoir* et le *National Post* pour défendre la position majoritaire des membres de ce conseil dans le contexte de la crise qui secoue actuellement l'organisme. Les membres concernés affirment que la dimension centrale de leur mandat consiste, dans leur rôle fiduciaire, à assurer une obligation de rendre des comptes concernant la manière dont sont dépensés les fonds des contribuables, au Canada et à l'étranger.

C'est dans ce cadre qu'ils justifient le retrait d'un financement modeste octroyé à trois organismes qualifiés, selon les signataires de la lettre, de terroristes ou de menaces terroristes. Selon ces mêmes membres, deux de ces organismes se livreraient à des activités de *lawfare*. Mais qu'est-ce que le *lawfare*?

Arme de guerre

À titre d'étudiants aux cycles supérieurs en droit de la personne de l'Université d'Ottawa, nous souhaiterions attirer l'attention des lecteurs sur cette récente référence au concept de «*lawfare*» — ou guerre juridique — au Canada.

La paternité du concept de *lawfare* est généralement attribuée au major général Charles Dunlap fils qui, dans un article rédigé en 2001 pour le Carr Center for Human Rights de l'Université Harvard, a décrit la manière dont les adversaires des États-Unis exploitent le système juridique dans le but de mettre en lumière les opérations militaires qui violent le droit international humanitaire et les droits de la personne. Que ces violations soient réelles, perçues, ou même orchestrées, la guerre juridique servirait à influencer défavorablement l'opinion publique et ainsi à miner l'autorité morale des grandes puissances mi-

litaires où les règles de l'État de droit sont prédominantes. Selon M. Dunlap, le *lawfare* devrait être perçu comme une arme de guerre qui peut être employée à bon ou à mauvais escient.

Guérilla juridique

Le concept de guerre juridique a depuis été transposé dans différents contextes que ceux envisagés par le major américain. Le professeur David Luban, de la Georgetown University Law Clinic, explique dans un récent article comment l'armée américaine a justifié les dénis de justice subis par les détenus de Guantanamo au nom de la lutte contre la guerre juridique. La tactique du *lawfare* serait donc considérée comme une stratégie de guérilla juridique utilisée par les ennemis des gouvernements occidentaux, laquelle viserait à abuser du processus judiciaire pour atteindre des objectifs militaires et politiques de nature terroriste.

Plusieurs avocats et organisations non gouvernementales (ONG) qui défendent les droits de ces prisonniers devant les cours américaines ont notamment été accusés de recourir au *lawfare* et d'ainsi soutenir les actions des organisations présumées terroristes. Dans le contexte du conflit israélo-palestinien, on allègue également l'existence d'une campagne de guerre juridique ciblant le gouvernement d'Israël. Cette occurrence de guerre juridique constituerait en l'exploitation frivole des tribunaux occidentaux pour harceler les fonctionnaires israéliens. L'allégation politique de *lawfare* cherche alors à délégitimer toute recherche de réparations issues de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou encore de violations massives des droits de la personne.

Le village de Bil'in

Bref, le concept de *lawfare* est aujourd'hui utilisé pour discréditer le recours à la justice visant à soumettre au test de la légalité internationale et nationale des décisions militaires ou gouvernementales. Un amalgame entre les défenseurs de la règle de droit, les juristes soucieux du respect des droits humains et les terroristes est ici proposé. Plus près de nous, d'aucuns ont prétendu que l'affaire Bil'in (conseil du village) et Yassin c. Green Park International soumise aux tribunaux québécois était de même nature.

On se rappellera que le 18 septembre 2009, la Cour supérieure du Québec a décliné sa compé-

tence dans une affaire où les habitants du village de Bil'in accusaient de crimes de guerre des entreprises canadiennes qui auraient à la fois violé le droit international humanitaire et le droit canadien en agissant à titre d'agents de l'État d'Israël, par le biais de la construction de résidences et autres bâtiments en Cisjordanie.

Des menaces graves

En se référant à la controverse liée à l'indépendance politique du conseil d'administration de Droits et Démocratie, l'importation au Canada du concept de guerre juridique inquiète grandement. Nous croyons que celle-ci risque non seulement de délégitimer le travail des organismes œuvrant pour la défense des droits de la personne et la promotion du droit international humanitaire, mais également de porter une atteinte grave au droit d'accès à la justice, à la liberté d'expression et au droit à un procès équitable pour les victimes de violations du droit international.

En accusant les avocats et les ONG de défense des droits de la personne de recourir au *lawfare*, on tente de les placer dans une position équivalente à celle des combattants ennemis ou des terroristes. Une situation de paranoïa tout à fait inacceptable et sans fondement, qui pourrait avoir comme effet de museler les membres d'une société civile active. Le major Dunlap a lui-même suggéré, six ans après l'introduction de ce concept, que les services subis par les prisonniers d'Abou Ghraïb ont eu des conséquences plus préjudiciables que celles occasionnées par la force de l'ennemi. À son avis, c'est justement en adhérent à la primauté du droit qu'il aurait été possible d'éviter cette situation désastreuse.

Dans un pays libre et démocratique, les gouvernements ont l'obligation de rendre compte de leurs actions et de se soumettre au droit interne et international. La communauté a le devoir et le droit de le leur rappeler, que ce soit à travers le processus judiciaire ou ailleurs. Ceci ne pourrait en aucun cas être considéré comme une stratégie terroriste. Nous nous désolons du fait que cette référence à la guerre juridique a été proposée par des membres du conseil d'administration d'un organisme qui a pour mission «*d'appuyer les valeurs universelles des droits de la personne et de promouvoir les institutions et pratiques démocratiques partout dans le monde*».



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'avenir de Montréal demande une reconnaissance sans équivoque de son rôle de métropole, ainsi que des responsabilités et coûts qui s'y attachent.

Avoir les moyens d'une véritable métropole

COLLECTIF D'AUTEURS

La nouvelle taxe sur le stationnement au centre-ville de Montréal nous inquiète grandement. Le budget municipal 2010 a mis en évidence les vulnérabilités de la situation financière de Montréal. En augmentant fortement le fardeau fiscal des entreprises et des contribuables, ce budget fragilise une économie encore chancelante.

Cette nouvelle taxe sur le stationnement et la hausse marquée de la taxe foncière affaiblissent la base d'affaires montréalaise. Dans les faits, commerçants, hôteliers, propriétaires immobiliers et locataires devront tous faire face à une pression accrue alors que les effets de la crise se font encore sentir. Or, rappelons-le, plus de 35 000 emplois ont été détruits sur l'île de Montréal en 2009.

Bien sûr, nous avons tous de grandes ambitions pour Montréal. Nous sommes conscients que si nous voulons vraiment que notre ville préserve son statut de métropole, il faut investir dans un élément central de son développement: la modernisation du réseau de transport, et plus particulièrement du transport en commun. Selon la Ville de Montréal, plus de 8 milliards de dollars sont requis sur les 20 prochaines années pour financer son plan de transport. C'est une somme colossale.

Outils inadéquats

Devant les défis qu'il lui faut relever, la Ville a décidé d'utiliser les nouveaux pouvoirs de taxation rendus disponibles par le gouvernement du Québec. Mais, à l'évidence, ces outils sont inadéquats. Ils créent des augmentations fiscales qui touchent spécifiquement les entreprises montréalaises alors que les besoins à combler, notamment en transports collectifs, sont de nature métropolitaine.

L'appui du gouvernement du Québec est donc impératif si nous voulons que Montréal ait les revenus qui correspondent véritablement à l'impact économique d'une métropole. Certaines mesures méritent d'être considérées: que ce soit le rehaussement graduel de la taxe sur l'essence tel que proposé par le maire; l'attribution à la Ville d'une partie des revenus de la taxe de vente; ou encore l'augmentation des coûts d'immatriculation sur le territoire métropolitain. Ces options méritent une analyse en profondeur.

Un appui important

L'avenir de Montréal demande une reconnaissance sans équivoque de son rôle de métropole, ainsi que des responsabilités et coûts qui s'y rattachent. En générant 50 % du PIB et des emplois de la province, l'activité économique de la métropole crée une richesse qui profite à tous les Québécois.

Montréal nécessite et mérite un appui important. Pour se développer à sa pleine mesure, elle doit se doter d'un réseau de transport du XXI^e siècle. L'opposition soulevée par la taxe sur le stationnement indique qu'il faut faire appel à d'autres sources de financement pour y arriver.

Ont signé ce texte: Michel Leblanc (président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain), Jean Laramée (président du conseil d'administration de l'Institut de développement urbain du Québec), Sonia Trudel (présidente de BOMA Québec), Jocelyn Lafond (président du comité des affaires gouvernementales de BOMA Québec) et Gerry Girard (président de l'Association de l'industrie du stationnement Montréal).



DENIS SINYAKOV AGENCE FRANCE-PRESSE

La liberté d'expression menacée

SOUHAYR BELHASSEN ET DOMINIQUE PESCHARD

Respectivement présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme et président de la Ligue des droits et libertés

Monsieur le Premier Ministre Stephen Harper,

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et son organisation membre au Canada, la Ligue des droits et libertés, souhaitent par la présente exprimer leur vive et profonde inquiétude quant aux récents événements et à la crise qui sévit actuellement au sein de l'organisation Droits et Démocratie.

Plusieurs médias ont fait état de commentaires et de décisions prises par les membres du conseil d'administration de Droits et Démocratie portant atteinte à la réputation d'organisations non gouvernementales comme Al Haq et B'Tselem, organisations membres de la FIDH dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. L'un des principaux enjeux, qui est aussi source de controverse, est l'octroi de fonds par Droits et Démocratie à ces organismes considérés par certains membres du conseil d'administration com-



Droits et Démocratie Rights & Democracy

me «douteux». De plus, les allégations qualifiant ces organisations ou leurs membres de «terroristes» sont très préoccupantes.

Reconnaissance

Al Haq et B'Tselem jouissent d'une reconnaissance internationale pour leur travail de défense des droits de la personne en Israël et dans les territoires palestiniens occupés.

Leurs dirigeants, parmi lesquels Shawan Jabarin, directeur général d'Al Haq, avocat réputé et ardent défenseur des droits de la personne directement visé par des remarques diffamatoires, sont reconnus pour l'excellence, le sérieux et l'objectivité avec lesquels ils mènent leur travail de documentation des violations commises par les différents acteurs présents dans les territoires palestiniens.

Leur mission est de protéger les droits de tous les individus, sans discrimination aucune.

Al Haq, B'Tselem, ainsi que le Palestinian Centre for Human Rights (PCHR), l'Association for Civil Rights in Israel (ACRI), le Public Committee Against Torture in Israel (PCATI) et Adalah sont membres de la FIDH depuis plusieurs années et la FIDH garantit leur grand professionnalisme.

Soutien réitéré

Au moment même où débutait cette affaire au Canada, la FIDH, en collaboration avec ces organisations membres à Tel-Aviv, Jérusalem, Haïfa et Ramallah, effectuait une mission en Israël et dans les territoires palestiniens sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Goldstone. La FIDH a constaté une fois de plus à quel point le travail réalisé par Al Haq et B'Tselem était sérieux, professionnel et rigoureux.

La FIDH et son organisation membre au Québec, la Ligue des droits et libertés, souhaitent réitérer publiquement leur soutien à Al Haq et B'Tselem.

Par ailleurs, la FIDH et la Ligue des droits et libertés insistent auprès des autorités gouvernementales canadiennes pour que soit assurée l'indépendance de Droits et Démocratie afin que cette organisation puisse poursuivre sa mission en dehors de toute ingérence politique, ce qui n'est manifestement pas le cas actuellement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Prévost (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumais (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Colombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Béher (Ottawa). PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Forlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert DIVERS (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

ne sache pas ce fait, ça m'inquiète presque plus que ça me décoit sur ces questions-là», a-t-il ajouté.

A Ottawa, le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a jugé qu'il n'était pas «utile de donner beaucoup d'ampleur» à la sortie de M. Charest et n'a pas voulu la commenter directement. «Je ne vois pas là un dossier d'une proportion in croyable à l'égard du contentieux fédéral-provincial. Tout ce que je vois, ce sont deux gouvernements qui veulent atteindre des objectifs qui sont tout à fait normaux et louables dans les circonstances.»

M. Cannon estime qu'en définitive, «l'important est que les objectifs que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec poursuivent sont les mêmes: c'est-à-dire diminuer les gaz à effet de serre. Là-dessus, il y a un consensus. Sur les moyens à prendre, [il doit y avoir] des discussions entre les gouvernements pour savoir quelle est la meilleure façon de procéder.»

Jim Prentice a pour sa part décliné les demandes d'entrevue. Quant au chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, il a estimé hier que cette nouvelle chicane entre Ottawa et Québec démontre une fois de plus que «le Canada ne répondra jamais aux besoins du Québec». Ce à quoi Lawrence Cannon a répondu que «le Bloc tente de tirer avantage de chaque discussion entre Québec et Ottawa», même si celles-ci sont «tout à fait normales à l'intérieur d'une fédération».

D'Amour s'invite à Bangalore

Navigant entre les écueils, Jean Charest a par ailleurs nié, hier, qu'il créait un précédent en gardant dans son caucus un député qui a reconnu avoir enfreint les règles sur les activités de lobbying.

M. Charest a soutenu que Jean D'Amour était de bonne foi lorsqu'il a rencontré des titulaires de charges publiques de la région du Bas-Saint-Laurent, de 2007 à 2009, peu après avoir quitté ses fonctions de maire de Rivière-du-Loup. M. D'Amour exerçait alors des fonctions de directeur du développement des affaires pour une firme de génie-conseil, BPR, malgré le fait que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying impose des restrictions aux anciens titulaires de charges publiques.

Le premier ministre a reconnu que M. D'Amour n'avait pas respecté les règles d'après-mandat lui imposant «une période de refroidissement» avant d'avoir des contacts avec son successeur à la mairie de Rivière-du-Loup.

Depuis le dépôt du rapport du Commissaire au lobbying, la semaine dernière, l'opposition réclame le départ du député de Rivière-du-Loup du caucus libéral, mais hier, M. Charest a jugé que cela serait inutile étant donné que, selon lui, M. D'Amour n'a pas «sciemment» contrevenu à la loi. «Je pense qu'il prend la bonne décision et il agit de façon assez transparente», a-t-il dit. Alors, compte tenu des circonstances, c'est un fait qui est antérieur à son élection et en plus c'est une affaire qui a été largement évoquée pendant son élection. M. Charest a conclu en disant qu'il juge l'infraction sérieuse mais, selon lui, il serait exagéré d'exclure M. D'Amour, notamment parce que cette sanction n'apparaît pas dans la loi.

Rendez-vous avec Singh annulé

Une rencontre prévue entre Jean Charest et le premier ministre indien, Manmohan Singh, a été annulée sans explication hier. M. Charest devait être reçu en compagnie d'autres chefs de gouvernement de pays, comme la Grèce, la Finlande et la Slovaquie, qui seront, comme lui, dans la capitale indienne à l'occasion du Delhi Sustainable Summit, une conférence sur l'environnement. L'attaché de presse de M. Charest, Hugo D'Amour, n'a pas été en mesure de préciser les raisons de l'annulation.

D'après La Presse canadienne
Avec la collaboration de
Marco Bélair-Cirino
et de Guillaume Bourgault-Côté
Le Devoir

GROUPES

SUITE DE LA PAGE 1

de plus en plus frileux pour des raisons financières. On ne donne plus son argent pour se plonger totalement dans l'inconnu.

Ils s'appellent Maxime Robin, Misteur Valaire, Les Incendiaires, Bravofunken, Les Psycho Riders, Vanesse Pariétaire, Man an Ocean, Joël Martel ou Grosse Distortion, et à l'instar des rares Radiohead de ce monde, ils ont tous offert aux internautes leurs plus récentes compositions sur la Toile. Même pas obligé d'entrer son numéro de carte de crédit: il suffit souvent d'une adresse courriel et les fichiers MP3 se téléchargent en quelques secondes sur votre ordinateur.

La stratégie marketing, puisque c'en est une, peut sembler extrême, mais elle reflète bien la réalité du moment: l'industrie du disque périclité, les ventes de disques chutent, et la musique gratuite est plus que jamais omniprésente, de YouTube jusqu'aux webradios en passant par les nombreux sites de téléchargement pas vraiment légaux.

Créer de l'achalandage

«Le format CD était un mal nécessaire. Maintenant, on peut faire sans», croit le producteur de rythmes hip-hop et électro Maxime Robin, qui offre sa musique en ligne contre une contribution volontaire. A votre bon cœur, messieurs

VILLANUEVA

SUITE DE LA PAGE 1

Sans oublier son frère Dany, principal protagoniste de cette tragédie avec Lapointe.

Le petit dur, membre du gang des rouges, n'a pu retenir ses larmes lorsque l'agent Lapointe a décrit dans le menu détail le drame qui s'est joué en une minute derrière l'aréna Henri-Bourassa.

Un policier perspicace

Lapointe devine que les jeunes jouent aux déds lorsqu'il tourne le coin du stationnement. Son impression que le groupe enfreint le règlement municipal sur les jeux de hasard trouve sa confirmation lorsqu'il s'approche à moins de dix mètres du groupe, en compagnie de sa coéquipière, Stéphanie Pilotte.

Au premier contact, Dany Villanueva conteste son interpellation et il manifeste des signes d'agressivité. «Il gesticule, il a les mains et les bras dans les airs. Il conteste, il dit: "Je n'ai rien fait", a témoigné Lapointe. Je perçois ça comme des gestes agressifs dirigés vers moi. Il crie, son visage est crispé, son regard est soutenu et il se dirige vers moi.»

Le policier tente aussitôt de le contrôler en le saisissant par le bras. Cette technique permet parfois de calmer les suspects récalcitrants, a-t-il expliqué. Au contraire, Dany Villanueva se démène de plus belle. «L'escalade de violence est très rapide. A tout moment, il peut me frapper et sortir une arme», a indiqué Lapointe.

Au même moment, Lapointe voit quatre jeunes s'avancer vers lui. «Je crois qu'ils contestent en disant: "Lâche-le", a-t-il dit. Il est convaincu qu'il s'agit de quatre hommes. La preuve révélera qu'il s'agit plutôt de Fredy Villanueva, Denis Meas, Jeffrey Sagor-Metellus et Martha Villanueva (la cousine de Fredy et Dany).»

Lapointe tente donc une manœuvre de diversion en vue de passer les menottes à Dany Villanueva. Il lui fait un croc-en-jambe, et voilà qu'il se retrouve par terre, par-dessus le suspect. Villanueva a le dos cloué sur le bitume, son bras gauche est immobilisé par le patrouilleur. L'agent

Pilote se précipite sur ses jambes, tandis que Lapointe cherche à saisir son autre bras. Sans succès. Dany Villanueva assène des coups de pied et de genoux à Pilote, projetée contre la voiture de patrouille, tandis qu'il frappe Lapointe à la mâchoire de son poing droit.

Et les quatre jeunes continuent d'avancer. Par trois fois, Lapointe leur ordonne de reculer. «Les gens foncent toujours sur moi. Au même moment, je me fais frapper au visage et à la tête. Les gens sont vraiment rendus sur moi», a-t-il déclaré. Sa partenaire est toujours dans les jambes de Dany Villanueva. Il est trop tard pour qu'elle puisse s'interposer entre le groupe et lui.

Fredy Villanueva le prend à la gorge d'une main et porte son autre main vers son ceinturon. Jeffrey Sagor-Metellus l'agrippe à la hauteur du thorax. A son avis, il lui est impossible d'utiliser les armes intermédiaires comme le poivre de Cayenne ou le bâton télescopique sans compromettre davantage sa sécurité et celle de sa partenaire.

Craignant d'être désarmé, il fait feu à quatre reprises, tuant Fredy Villanueva de deux projectiles et blessant Meas à l'épaule et Sagor-Metellus au dos. «Si je ne fais désarmer, je laisse ma vie et celle de ma partenaire entre les mains du destin», a-t-il expliqué.

Stéphanie Pilotte a indiqué lors de son témoignage que Lapointe a d'abord tiré dans les masses devant lui, avant de faire un mouvement de 180 degrés pour tirer son dernier projectile. Le policier a réfuté cette version des faits, hier, en assurant qu'il a tiré droit devant lui seulement.

Conduit à l'hôpital, Lapointe ne s'est plaint d'aucune blessure au cou ou au visage. Les photos prises le soir du drame démontrent qu'il a subi des éraflures au coude. Le policier était conscient qu'il devait être isolé, faire un rapport à son supérieur et ne pas parler de l'affaire à quiconque. «Je sais que je dois restreindre mes contacts avec d'autres», a-t-il dit. Malgré tout, il a raconté l'incident au vice-président de la Fraternité des policiers, Robert Boulé, en présence de Pilotte, durant leur séjour de quelques heures à l'hôpital.

Le Devoir



Dany Villanueva

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des gens et des idées qui changent le monde

- ▶ 45 000 étudiants, 17 facultés, 384 programmes de formation
- ▶ 3 profils d'études: international, entrepreneurial et coopératif
- ▶ Des ententes avec 443 universités de 64 pays
- ▶ 280M\$ en fonds pour la recherche et l'innovation; un parc d'infrastructures de recherche ultramodernes
- ▶ Seule université canadienne à gérer 3 réseaux de centres d'excellence du Canada: ArticNet (études nordiques et changements climatiques), GEOIDE (géomatique) et ICIPI (optique-photonique)
- ▶ Première université au Québec à se doter d'une politique de développement durable appuyée par un fonds institutionnel de 2 M\$

ulaval.ca

PORTES OUVERTES
Samedi 6 février
Transport aller-retour gratuit pour Québec pour les étudiants de toutes les régions
* inscription obligatoire

dames: on passe le chapeau.

L'avis de Maxime Robin est partagé par Jérôme Labonté, claviériste du groupe Bravofunken, qui distribue depuis un mois son premier minialbum sur son site Internet: «En observant nos comportements d'acheteurs et en voyant comment les gens autour de nous consommaient la musique, on s'est dit que donner notre disque était la façon de faire la plus représentative de la réalité.»

Auteur de longue date de la scène alternative québécoise, Jean-Robert Bisailon, fondateur du promoteur Web Iconoclaste, croit que le principal but poursuivi par une diffusion gratuite est d'attirer l'attention sur soi. «Tu donnes tes chansons dans le but de créer une forme d'achalandage, une forme de fidélité de la part de tes fans. A force de donner des trucs, les gens aiment vraiment ce que tu fais, viennent te revoir et s'intéressent à tes nouveautés. Et à terme, tu peux leur vendre.»

Le cas le plus connu au Québec est celui du groupe électro-jazz Misteur Valaire qui, en pionnier de cette méthode, a donné son album *Friday Night* à plus de 40 000 internautes en échange de leur adresse courriel. Un an et demi après sa parution, le disque a été mis en vente en magasin sans que soit retirée la version gratuite sur la Toile. A ce jour, Misteur Valaire a réussi à vendre plus de 750 exemplaires, une quantité qui aurait déjà été impressionnante pour un nouvel album d'un groupe du genre.

Économiser et gagner de l'argent

L'argent est aussi un des enjeux majeurs qui poussent les musiciens à distribuer leurs airs sans

rien demander en retour. Le directeur du marketing de la radio universitaire montréalaise CISM, Marc-André Laporte, qui nourrit aussi le blogue *Donne ta musique*, connaît bien la partie. «Il y a quelques années, j'avais une entreprise qui imprimait des CD. Combien de fois j'ai vu des groupes imprimer mille disques, les envoyer en distribution dans les magasins et recevoir un chèque de redevances qui remboursait à peine la production!»

En distribuant à tout vent des MP3 au lieu de vendre des exemplaires d'un CD en magasin ou en ligne — ce que font beaucoup d'artistes —, on élimine les frais d'impression. Chaque dollar économisé peut, à terme, entrer dans la colonne des profits. «Je peux économiser 70 % des dépenses», explique Maxime Robin, déjà mis en nomination à l'ADISQ. Et je grave des disques au besoin, pour la promotion surtout. Je fais mon argent ailleurs, grâce aux spectacles, à la marchandise, aux redevances de toutes sortes, aux dons...»

Ces groupes du champ gauche déplacent donc l'entrée d'argent plus loin dans le processus de vie d'un album. «Mettre un album en ligne, c'est l'équivalent de l'échantillon qu'on trouvait à l'époque dans le publi-sac», explique Marc-André Laporte. C'est une invitation à plus, c'est la carte de visite. Une carte dont a grandement bénéficié Misteur Valaire. «Au lancement de notre album, il n'y avait pas grand monde... en fait, il n'y avait vraiment pas de monde!», dit en riant Luis Clavis, de Misteur Valaire. Et aujourd'hui, on va en région, où on n'a vraiment pas fait de développement, et il y a du monde dans les salles.» Selon les chiffres du groupe qui a rempli le Club Soda en mars dernier, plus de 56 % de leurs

MAMMOGRAPHIE

SUITE DE LA PAGE 1

la numérisation du parc d'équipements de mammographie au Québec? Bien qu'ils saluent les avantages de la mammographie numérique — qui sont révélés par des études toujours plus nombreuses —, les spécialistes d'ici sont plutôt nuancés sur la question.

«Il ne faut pas discréditer pour autant la mammographie traditionnelle, qui rend encore de très bons services. Il faut donner la priorité à l'accès plutôt qu'au virage numérique à tout prix», affirme la D^{re} Isabelle Trop, responsable de la section Imagerie du sein au Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), qui rappelle que les doses qui sont transmises par les mammographies sur film sont déjà «très contrôlées et très basses». «Une diminution de 22 % des doses est loin d'être négligeable, bien sûr», mais cette diminution profitera principalement aux femmes ayant des seins plus denses, plus fibreux, qui pour cette raison nécessitent plus de radiation pour traverser cette plus grande abondance de tissu. Ce sont ces femmes qui tireront un réel bénéfice de la mammographie numérique, explique-t-elle. «Car la quantité de radiation qui est donnée aux femmes qui ont des seins très peu denses — et qui représentent la moitié des patientes — lors d'une mammographie sur film est déjà très faible. Pour ces patientes, la différence de rayonnement entre la mammographie numérique et la mammographie sur film ne sera pas si grande. De plus, plusieurs études ont montré que le dépistage valait le coup pour réduire le risque de cancer du sein malgré la dose de radiation.»

Selon le D^r Frédéric Desjardins, président de l'Association des radiologistes du Québec, il est difficile d'évaluer l'impact réel de la mammographie numérique dans la pratique courante. «Diverses études ont démontré une augmentation du taux de détection allant de 20 à 28 % avec le recours à la mammographie numérique, cela ne représente toutefois qu'un cancer de plus détecté grâce à cette nouvelle technique par 1000 femmes, et cela ne veut pas dire qu'on sauve une vie de plus, fait-il remarquer. Au Québec, le dépistage analogique permet de détecter environ cinq cancers par 1000 femmes, tandis qu'un dépistage numérique devrait le hausser à six cancers. Mais la performance du dépistage se mesure sur la mortalité et non pas par le taux de détection. Car on pourra détecter un cancer qui sera peu ou pas mortel et qui de toute façon aurait été détecté par la mammographie traditionnelle un an plus tard sans que cela change le résultat thérapeutique.»

«C'est aussi une question de moyens et de priorités. Au Québec, compte tenu des ressources financières limitées, il faut faire des choix. Il faut bien sûr planter la mammographie numérique, mais de façon progressive, comme nous avons commencé à le faire. Comme les autres technologies numériques, les équipements de mammographie numériques coûtent de moins en moins cher et sont de plus en plus performants, à mesure que le temps passe», ajoute-t-il avant de préciser que la numérisation des équipements hospitaliers de mammographie ne fait pas partie des priorités actuelles du ministère de la Santé étant donné que l'essentiel du programme de dépistage du cancer du sein qui est couvert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) s'effectue dans les cabinets privés. Or, pour encourager les cabinets privés à adopter le virage numérique, le gouvernement a décidé en mai 2009 de majorer les honoraires versés aux radiologues — qui s'équipent de mammographes numériques — pour la composante technique de leur travail, qui inclut notamment le matériel et le travail du technicien en radiologie.

Le Devoir

revenus proviennent des concerts.

Le musicien chicoutimien Joël Martel, qui donne lui aussi la musique de l'ensemble de ses projets, émet cependant un sérieux bémol. «Il faut être réaliste, je ne peux pas donner 150 shows par année!» Jean-Robert Bisailon soulève aussi un doute: «Les gens ne peuvent pas sortir tous les soirs, croit l'ancien membre du groupe French B. Il y a des limites à compenser les pertes de l'enregistrement sonore par le spectacle. Ça fait partie d'un des canaux de revenus qui vont compenser, mais pas en totalité.»

Chose certaine, et tous les partis semblent s'entendre sur ce fait, le fait de donner ses pièces ne constitue qu'une partie de la solution du puzzle. Cette générosité de surface doit forcément s'accompagner d'un travail de fond de longue haleine, entre autres sur les différents réseaux sociaux existant sur Internet. «Ce n'est pas une finalité, il ne faut pas se fier juste à ça», assure Luis, de Misteur Valaire. Mais ça nous a beaucoup aidés, et ça peut être extrêmement efficace pour plusieurs.»

Le Devoir

Écoutez six des pièces d'artistes donnant leur musique sur le site Internet du Devoir, ledevoir.com.

- Misteur Valaire: www.misteurvalaire.ca
- Maxime Robin: www.maximerobin.bandcamp.com
- Bravofunken: www.bravofunken.com
- Joël Martel: www.martelsolo.com

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390